

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 14 JUIN 2022 à 18H30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

M. Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

M. Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

M. Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, M. Gilles MARQUET, Mme Eliane GRANET

MOISSAT

M. Thierry TISSERAND

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, M. Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT-JEAN-D'HEURS

M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUÉ, M. Lucas ANTOINE

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Patrick GIRAUD (pouvoir à Mme Julie MONTBRIZON), M. Guillaume FRICKER (pouvoir à Mme Marie-France MARMY), Mme Isabelle GROUIEC (pouvoir à M. Thierry TISSERAND), M. René BROUSSE (pouvoir à Mme Michelle CIERGE)

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

FINANCES

1- Taxe de séjour : évolution et harmonisation à l'échelle de la maison du tourisme du Livradois Forez

Rapporteur : A.FORESTIER

Après concertation au sein de la conférence de l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez » réunie à trois reprises en 2021, le Conseil Communautaire a décidé par 27 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions de faire évoluer et harmoniser entre les quatre communautés de communes les tarifs de la taxe de séjour ainsi que les modalités d'affectation du produit de cette taxe.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les nouveaux barèmes de tarification seront appliqués :

	REGLE (LOI)		ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
	Tarif mini	Tarif plafond		
Palaces	0,70 €	4,30 €	1.50 €	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,10 €	1.20 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,40 €	1.00 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,60 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,50 €	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,40 €	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4,5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,30 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €

plaisance				
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	2%	3%

2- Taxe de séjour : reversement

Rapporteur : A.FORESTIER

Conformément à la convention de moyens et d'objectifs signée avec la Maison du Tourisme du Livradois-Forez et suite à un accord entre les EPCI membres de l'association, le Conseil Communautaire a décidé, par 28 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, pour 2023 et 2024 qu'une partie du produit de la taxe de séjour collectée par chaque EPCI soit reversée à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez.

La somme attendue correspondant au surplus du produit de la taxe de séjour par rapport au montant perçu en 2019 dans la limite, pour Entre Dore et Allier, de 5304 €/an.

3- Demande de subvention programme LEADER 2014-2020 – projet FABCITY et acquisition matériel numérique et acquisition matériel numérique

Rapporteur : M-F MARMY

Le Conseil Communautaire a décidé d'investir ces compétences et pratiques acquises dans la conduite d'un projet de création d'un skate-park, imaginé pensé et créé par les habitants. Ce projet s'inscrit dans le modèle FABCITY.

Ce projet se déclinera en deux phases. La phase expérimentale, dès 2022, phase pour laquelle la Communauté de Communes sollicite le soutien du Programme LEADER et une phase de construction, en 2023, du skate-park. Le financement de cette phase expérimentale permettra de préparer la seconde phase en mobilisant de nouveaux partenaires financiers et en s'appuyant sur les tests et conclusions de la phase initiale.

Ce projet est donc éligible au dispositif financier présenté par le Programme LEADER - GAL Parc Livradois-Forez et cette demande d'aide s'effectue sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Réalisation d'un module de Skate-Park par société Wood&Co	9 401.87€	LEADER (80%)	28 659.58€
Développement Matière Wastérial (à partir de matériaux recyclés)	10 000.00€	CCEDA	7 164.90€
Réalisation de mobilier urbain en Wastérial	10 000.00€		
Création d'un plate-forme de médiation numérique interactive - Cpgnie Les Petits détournements	3 615.84 €		
Consoles de jeux et accessoires	2 331.55€		
Outils et accessoires pour codage	475.22€		
Total	35 824.48€		35 824.48€

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a autorisé Mme la Présidente à solliciter une subvention au titre du programme LEADER du Parc Livradois-Forez et à signer tous les documents nécessaires afférents.

4- Désignation de l'ADIT comme délégué à la protection des données pour la CCEDA

Rapporteur : D. PEYNON

L'ADIT propose d'assurer pour le compte de ses membres le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a décidé de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, d'approuver le versement du forfait de 1500 € HT calculé sur le nombre d'heures multiplié par le coût horaire d'un agent de catégorie A (50€ HT) et autorise Mme La Présidente à signer toute mesure d'exécution et toute mesure modificative liée à cette décision.

URBANISME

5- Modification simplifiée n°4 du PLU de Peschadoires : définition des modalités de mise à disposition du public

Rapporteur : E.BRUSSAT

Dans le cadre de la modification simplifiée n°4 du PLU de Peschadoires le Conseil Communautaire a décidé, par 34 voix pour et 1 abstention, des modalités de mise à disposition au public.

6- Prolongement de l'abondement aux aides « Habiter mieux » : signature d'une convention avec le Conseil Départemental 2022-2024

Rapporteur : E.BRUSSAT

Dans le cadre de l'action 4.3 du PLH qui prévoit une participation au financement du dispositif « Habiter Mieux ». Ce dispositif permet aux ménages modestes d'obtenir des aides de l'Anah et des collectivités, sous réserve de réaliser des travaux d'amélioration énergétique conduisant une diminution de la consommation énergétique d'au moins 25%.

Le Conseil Communautaire a validé à l'**unanimité** la mise en place d'un abondement de 1 000€ à 500€ (selon ressources) par opération qui permettra d'augmenter les chances de réalisation d'un certain nombre de travaux tout en bénéficiant de l'ingénierie déjà mise en place par le Conseil Départemental pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Un montant de 30 000€ a été prévu au budget primitif pour l'abondement au programme « habiter-mieux » 2022.

7- Participation de la CCEDA au schéma directeur cyclable et ses études complémentaires

Rapporteur : T.TISSERAND

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier a délégué sa compétence Mobilité à la région Auvergne Rhône Alpes. Pour autant, 3 des communes membres vont bénéficier des études et au regard de ses projets dont l'élaboration d'un PLUIH et d'un PCAET, elle a souhaité pouvoir bénéficier de l'étude.

En complément des subventions mobilisées par le SMTUT auprès de l'ADEME et du programme Leader, il est proposé la participation financière des deux communautés de communes concernées, Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne.

Le Conseil Communautaire a adopté à l'**unanimité** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Etat des lieux et diagnostic	40 500,00 €	ADEME Avelo 2	59 490,00 €
Plan de circulation Ville de Thiers	24 900,00 €	Leader	19 830,00 €
Plan de circulation Ville de Courpière	13 000,00 €	Participation TDM	10 000,00 €
Etude opérationnelle pour la création d'une voie verte à Puy-Guillaume	6 500,00 €	Participation CCEDA	1 950,00 €
Etude opérationnelle pour la connexion du centre-ville de Lezoux à sa gare et à l'échangeur autoroutier	4 500,00 €	Autofinancement	7 880,00 €
Avenant périmètre Communauté de Communes Entre Dore et Allier	9 750,00 €		
	99 150,00 €		99 150,00 €

ECONOMIE

8- Cession de parcelles à la société Précis Plastic Injection

Rapporteur : F.MONEYRON

La société Précis Plastic Injection, actuellement en cours d'installation sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier a sollicité la CCEDA pour un changement de parcelle, compte-tenu de la découverte d'une zone humide potentielle lors du dossier d'instruction de la procédure ICPE engagée par l'entreprise sur le premier terrain appelé à être cédé.

En conséquence, un nouveau terrain d'une superficie de 2 ha environ a été proposé à l'entreprise, celui-ci se situe au nord de la ZAC, à l'arrière de l'entrepôt logistique Wonday.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a décidé la cession d'une parcelle de terrain située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier sis Commune de Orléat, à prendre pour partie sur la parcelle cadastrée ZC 227, au profit de la SCI Précis Plastic Injection au prix de 15€ HT le m².

ENFANCE-JEUNESSE

9- Transfert des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires sous gestion CCEDA – grille tarifaire des centres de loisirs applicable au 07/09/2022

Rapporteur : J.HUGUET

Dans le cadre du transfert de la compétence enfance jeunesse et au vu d'une application au 07/09/2022, le Conseil Communautaire a décidé, par 34 voix pour et 1 abstention de fixer les tarifs suivants :

Tarifs familles CCEDA							
QF	-550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	+ de 1500
Journée avec repas	6.30	8.40	11.20	14.00	15.40	16.95	18.65
½ journée sans repas	3.15	4.2	5.6	7	7.7	8.48	9.32
Repas	1.8	2.4	3.2	4	4.4	4.84	5.32
Forfait 5 jours 4 journées +1 repas	27	36	48	60	66	72.64	79.92
	-25%	-25%	-20%		+10%	+10%	+10%

Tarifs familles extérieures à CCEDA : Familles qui travaillent sur CCEDA Familles dont les enfants sont scolarisés dans une école du territoire +15%							
QF	-550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	+ de 1500
Journée avec repas	7.24	9.66	12.88	16.10	17.71	19.49	21.44
½ journée sans repas	3.62	4.83	6.44	8.05	8.85	9.74	10.72
Repas	2.07	2.76	3.68	4.6	5.06	5.56	6.11
Forfait 5 jours 4 journées +1 repas	31.03	41.40	55.20	69	75.9	83.52	91.87
Tarifs familles extérieures à CCEDA +30%							
QF	-550	551 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1500	+ de 1500
Journée avec repas	8.19	10.92	14.56	18.20	20.02	22.03	24.24
½ journée sans repas	4.09	5.46	7.28	9.10	10.01	11.01	12.12
Repas	2.34	3.12	4.16	5.2	5.72	6.29	6.91
Forfait 5 jours 4 journées +1 repas	35.10	46.80	62.40	78	85.80	94.41	103.87